

Vendeur	FACTURE	Client
Nom: <u>Theron Jean Louis</u>	N° _____ Date: <u>30.12.2025</u>	Nom: <u>SCEA le bétail de la Roseval</u>
Adresse: <u>4534 Route de Belzins</u> <u>46270 Bagnac-sur-Cole</u>		Adresse: <u>4626 Route de Belzins</u> <u>46270 Bagnac-sur-Cole</u>
N° TVA: <u>FR</u> Intracommunautaire		N° TVA: <u>FR</u> Intracommunautaire

☐ Vente / livraison intra communautaires (si oui, exonération TVA art.262 ter I du CGI)
 ☐ Vente à l'export (si oui, exonération TVA art.262 -1 du CGI)

☐ Autoliquidation

Vente d'Animaux Destination :

☐ Elevage
 ☐ Abattage
 ☐ Reproduction

Désignation des produits	Marque ou N° d'identification	Poids	Quantité	Prix Unitaire H.T.	Prix Total H.T.
Ferme 2025					4755.23

Paiement : ☐ au comptant ou à réception de la facture
☐ paiement différé le : _____ (date)
☐ escompte

Adhère à un Centre de Gestion Agréé ☐ oui
 Le vendeur accepte le règlement des sommes dues par chèque libellé à son nom en sa qualité de membre d'un Centre de Gestion Agréé par l'Administration Fiscale

Conditions de Vente

Conformément à l'article L 441-6 du Code du Commerce tout retard de paiement obligera l'acheteur au paiement d'un intérêt égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal.
 Pour paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 € sera appliquée au couvrir les frais de recouvrement.

Total H.T. (avant RRR)	4755.23
Rabais / Remise / Ristourne	
Total H.T.	4755.23
T.V.A. / 20 %	951.06
Prix T.T.C.	5706.27
Paye par Virement	
Escompte / _____ %	2000
TOTAL A PAYER	3706.27

Le transfert de propriété des biens vendus est subordonné au paiement intégral du prix.
 Pour les ventes d'animaux, les seules garanties sont celles prévues par les articles L 213-1 et suivants du Code rural